

Traité d'extradition avec la Suède

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, et M. Jan Romare, chargé d'Affaires *ad interim* de l'ambassade de Suède au Canada, ont échangé, le 25 juin, les Instruments de ratification du Traité d'extradition entre le Canada et la Suède signé à Stockholm le 25 février 1976.

Le Traité met à jour la liste des délits passibles d'extradition, parmi lesquels nous retrouvons les détournements d'aéronefs et les délits relatifs aux drogues; il est similaire aux autres traités d'extradition récemment conclus par le Canada, en vertu de la politique canadienne de mise à jour des traités existants, et ce, en conformité avec la prévention du crime telle qu'elle se pratique aujourd'hui.

La construction routière à Terre-Neuve

Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER), M. Marcel Lessard, et le ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve, M. John C. Crosbie, ont annoncé la signature d'une entente de deux ans sur la construction routière à Terre-Neuve. L'entente prévoit des déboursés de 38 millions \$, la contribution du MEER s'établissant à un peu plus de 34 millions \$.

Un contrat portant sur 743 840 \$ a été conclu avec la *McNamara Corporation of Newfoundland Ltd.* pour le revêtement d'un tronçon de 18 milles sur la route de la baie d'Espoir. Pour sa part, la compagnie *Lundrigans Limited* s'est vu confier (contrat portant sur 522 400 \$) le revêtement de 13 milles de route entre La Scie et Baie-Verte. La réalisation de ces deux projets sera l'aboutissement des ententes conclues précédemment entre le MEER et Terre-Neuve.

Des contrats ont été également passés avec: la *McNamara Corporation of Newfoundland Ltd* (1 067 172 \$) pour la réfection d'un tronçon de 7,3 milles, allant de Lockyers Bay en direction de Wesleyville; la compagnie *Len Singleton Ltd.* (898 331 \$) pour le revêtement d'un autre tronçon de 8,7 milles de la même route; la *Nova Construction Ltd.* (626 658 \$), pour l'amélioration d'un tronçon de 9,5 milles

sur la route allant de Gander Bay à Wesleyville; et la compagnie *Western Construction Ltd* (877 670 \$) pour la réfection de la même route sur une longueur de 8,4 milles.

L'entreprise *Len Singleton Limited* construira (contrat portant sur une somme estimée à 1 443 126 \$) à partir du ruisseau Southwest, un tronçon de 10 milles de la nouvelle route devant relier la Transcanadienne à Burgeo.

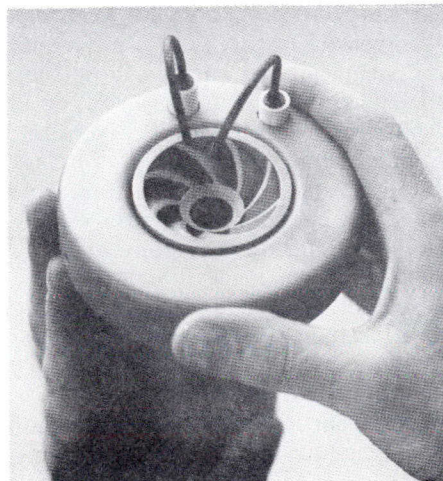
Aux termes de l'entente, divers autres contrats seront conclus prochainement, certains portant sur les travaux de construction importants qui doivent être exécutés au cours de l'année sur la route de la Grande péninsule du nord.

Le brûleur tourbillonnaire économise l'énergie

Une économie de 10% sur le coût du combustible des calorifères, s'appliquant à environ 60% des habitations canadiennes, devrait être réalisée par un nouveau type de tuyère conçu pour les brûleurs et développé par le Laboratoire canadien de recherche sur la combustion (ministère de l'Énergie, mines et ressources).

Les brûleurs de mazout utilisés habituellement pour chauffer les habitations sont basés sur un mélange de l'air et du combustible traditionnel, au cours duquel l'évaporation et la combustion du mazout ont lieu simultanément.

Le nouveau brûleur (à gauche) donne une flamme plus propre (sans suie) que le brûleur traditionnel (flamme de droite). Son rendement est bien meilleur également (10%): il communique au mélange combustible-air un mouvement spiralé améliorant la diffusion des par-



ticules de combustible dans l'air, de sorte que les gouttelettes sont plus ou moins complètement évaporées au moment de la combustion. Les calorifères utilisés actuellement peuvent être modifiés pour que les habitations bénéficient de cette amélioration.

Une demande de brevet a été déposée pour ce nouveau brûleur auprès de la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée (SCBE), filiale du Conseil national de recherches.

(Extrait de Science Dimension, février 1976).

Le torchon brûle!

Le torchon brûle! Telle pourrait être la conclusion du débat organisé récemment par Information-femme sur le campus de l'Université de Sherbrooke (Québec).

A cette occasion, une vingtaine de personnes, dont une majorité de femmes, se sont retrouvées autour de Marie-Germaine Guimard, professeur, et Monique Gagnon Tremblay, notaire, pour évoquer la situation faite aux femmes dans la société québécoise, tant au point de vue économique que juridique.

Le travail des femmes au foyer est nié, aucun pays au monde ne l'inclut dans son produit national brut, il ne suppose pas de salaire, pas de vacances, pas d'assurance-maladie, pas de régime des rentes. Et à qui profite-t-il? Ce travail ménager profite à celles qui le font, nous disent quelques irréfléchis, mais en allant plus loin dans l'analyse, on s'aperçoit vite que c'est toute la société qui en bénéficie: le travail des femmes à la maison, permet aux hommes de constituer une force de production relativement stable puisqu'ils sont déchargés de leur propre entretien; en outre, les femmes mettent au monde des enfants qui entreront sur le marché du travail et constitueront à leur tour la force de production.

L'attention des participantes s'est portée sur des solutions à la mode: salaire à la ménagère ou au conjoint au foyer, mais la vigilance doit rester grande, car des solutions qui perpétueraient la division des rôles entre hommes et femmes et qui, en fait, renforceraient les antagonismes, ne régleraient pas la question.

Quant à l'évolution touchant le droit des femmes, elle progresse lentement. La réforme du code civil qui est en